

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 7 février 2022, l'ordonnance suivante:

C-4.1, o. 249, établissant l'implantation d'une zone de stationnement interdit excepté, réservé aux véhicules du service de la police sur l'avenue de Hôtel-De-Ville au sud de l'avenue Laurier Est;

et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**).

Cette ordonnance est entrée en vigueur à la date de sa publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 8 février 2022

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx